

Décrochage scolaire

Colloque Audox 12 mai 2010

Partie 1

Contexte en mai 2010

I

Quatre réflexions introductives

-1- Evolution des représentations

Aucune définition du décrochage n'est fixée par l'Éducation nationale¹.

Entre 1985 et 2005, les représentations du manque d'assiduité passent de l'école buissonnière¹ à l'absentéisme¹, pour laisser place au décrochage¹. En 2010 le décrochage recouvre ne général quatre types de réalités.

1-Taux excessif d'absence bien que l'élève soit parfois présentant dans l'établissement de manière sporadique (absentéisme sélectif¹ ou de convenance)...

2-Disparition de l'élève sans régularisation administrative (élèves perdus de vues¹¹)

3-Divers comportement en classe (inattention, distraction, ennui...).

4-Phobie scolaire¹ relevant d'un suivi médical.

La sociologue Maryse Esterle Hedibel propose la notion d'élèves transparents¹. Elle définit ainsi des collégiens encore soumis à l'obligation scolaire que les établissements finissent par ne plus considérer comme élèves effectifs. Ils ne font pas l'objet d'une action cohérente de la part des enseignants, des parents, de la direction de leur établissement et des divers partenaires de l'école. Ces élèves transparents sont âgés de treize à quinze ans au moment de l'arrêt de leurs études

-2- Dénombrement des décrocheurs *Des chiffres instrumentalisés*

1-Dès 1992, le ministère recense quarante-cinq mille élèves par an qui interrompent leur scolarité¹.

2-À la fin des années quatre-vingt-dix, l'éducation nationale informe que le décrochage touche 8% des jeunes français d'une classe d'âge¹.

3-Le 11 juillet 2004, le journal Libération, estime leur nombre à cent mille.

4-En 2005 le ministre de l'éducation en personne annonçait cent cinquante mille¹ décrocheurs par an pour argumenter l'urgence d'une réforme de l'école.

-3- Insaisissabilité de la réalité du décrochage *L'étude du phénomène est aléatoire pour six raisons principales.*

1-La définition que l'on donne du décrocheur¹ varie selon les périodes, l'objectif des recherches et les méthodes d'investigation.

2-Les ministres de l'éducation n'ont aucun intérêt à donner la juste mesure d'un phénomène¹ mettant en cause l'efficacité de leur politique éducative.

3-Les administrations académiques savent dénombrer les élèves qui quittent les établissements au cours d'une année scolaire de référence, mais elles ne connaissent pas le total cumulé des décrocheurs qui ont rompu tout lien avec les études depuis plusieurs années.

4-Certains procédés statistiques permettent d'abaisser le nombre de décrocheurs en ne s'intéressant qu'aux élèves de moins de 16 ans (écoliers, collégiens) soumis à l'obligation scolaire¹, en écartant les plus âgés (comme les lycéens).

5-De nombreux établissements faussent les données parce qu'ils ignorent le concept de décrochage et s'en tiennent à des notions plus familières (changement d'établissement, réorientation, entrée dans la vie active ou scolarisation par correspondance¹).

6-Les élèves concernés et leurs parents masquent souvent le décrochage avec des motifs médicaux, des vocations (sportives, artistiques) voire un nomadisme scolaire de convenance (études à domicile, zapping entre établissements, année sabbatique).

-4- Concurrence des concepts *Le décrochage, l'absentéisme, l'échec scolaire*

Le décrochage est un abandon intégral des études ; l'absentéisme, a contrario se manifeste par une fréquentation partielle. D'ailleurs, il conserve à l'élève le bénéfice d'une inscription dans l'établissement. Une enquête auprès des chefs d'établissement du second de gré¹ a montré que 0,8% des élèves sont des absentéistes lourds totalisant entre douze et quarante demi-journées d'absence durant un trimestre, ce qui ne constitue pas un décrochage absolu, mais une participation de 44% à 79% du temps. En rapprochant ces indications de nos propres travaux et de nombreuses autres études², on peut préciser que tout décrocheur (bien qu'en rupture avec l'école) n'est pas systématiquement en échec scolaire. Cette nuance appelle une explication.

L'élève en échec sur le fond de l'instruction est dépassé par les exigences cognitives et le niveau de compétence indispensables pour avancer dans les contenus d'une année donnée. Ce type d'échec n'est pas systématiquement lié à un absentéisme (décrochage), à telle enseigne qu'on observe très souvent une pugnacité laborieuse voir une hyper-adaptation comportementale (type ; *élève irréprochable*) de la part de jeunes en extrême difficulté quant aux apprentissages et aux acquis fondamentaux (socle commun).

A contrario, un certain genre de décrochage tient uniquement à la forme et non au contenu de l'enseignement. L'élève concerné comprend les notions exigibles, il peut même trouver le programme de son niveau officiel puéril ou insipide et réclamer des connaissances plus consistantes ou moins démodées. Néanmoins, ce genre d'élève peut rejeter les vecteurs habituels du savoir scolaire, ses règles, ses rituels, son évaluation et même l'organisation globale d'un établissement. Sa réticence se transforme parfois en transgression dont la manifestation principale sera d'abord un repli in petto (rêverie, inattention, endormissement) ; ensuite un retrait physique (absentéisme, décrochage).

II

Le débat public sur le décrochage

Toutes sortes de commentateurs donnent leurs opinions, exposent leurs intuitions et étalent leurs préjugés sur le décrochage scolaire. En général ils tentent de donner une apparence rationnelle voire cartésienne à leurs discours, notamment en prétendant cerner les causes du décrochage. Voici quatre exemples prééminents de ce bon sens partagé tels qu'il se présente dans la presse généraliste.

-1-La gestion de la scolarité par la famille.

Les ambitions des parents n'intégreraient pas assez les capacités réelles des enfants. En conséquence, certains se retrouvent dans des filières où ils peinent au point de craquer. Par ailleurs, de nombreux parents accentuent cette tendance par un surdosage de cours particuliers, de stages linguistiques et d'activités connexes (musique, sports, culture).

-2-Les intelligences.

Par exemple, J-P. Raffarin pense qu'il y en a trois sortes : celle du cœur, celle du cerveau et celle de la main. Le décrochage serait dû au fait que l'on ne dirige pas assez tôt vers une formation concrète des jeunes à qui la nature ne donne pas les compétences abstraites requises pour l'enseignement général. Donc, des élèves décrochent parce que leur équipement cognitif reste étranger aux exigences d'une scolarité conventionnelle.

-3- La fracture sociale.

En 2004, une enquête de la Mission générale d'insertion de l'académie de Versailles identifiait quatre causes principales d'abandon scolaire¹. 1-Socio-économiques. En général, les décrocheurs sont issus des fractions les plus démunies et dominées des milieux populaires¹. Ces élèves occupent un emploi régulier les détournant des études (parfois il s'agit d'une participation constante à des tâches familiales lourdes). 2-Administratives et institutionnelles. Les carences de l'orientation (mauvaise orientation, orientation par défaut)¹ ainsi que les affectations autoritaires, les programmes inadaptés, les dysfonctionnements d'un établissement, l'anonymat dans les grands établissements ou les mauvaises relations avec les professeurs induisent un volant de décrocheurs. 3-Psychologiques. La puberté, les troubles de l'adolescence et l'incapacité d'assumer les contraintes accélèrent le décrochage. Les agissements inadaptés d'un élève font peser sur lui des risques de sanctions et l'acculent parfois à un décrochage d'anticipation pour éviter une escalade des sanctions (conseil de discipline)¹. 4-Cognitives et culturelles. Le langage de l'école est incompréhensible pour

certaines élèves qui perdent l'envie d'apprendre et rejettent toute transmission de connaissances qu'ils perçoivent comme inutiles ou absconses¹. Ainsi certains auteurs¹ différencient-ils l'élève décroché victime d'un rejet généré par l'appareil scolaire ; de l'élève décrocheur actif dans son refus de l'école.

-4- L'orientation.

Dans un rapport de juin 2005, l'inspection générale estime d'ailleurs qu'il faudrait revoir les modalités d'affectation en lycée professionnel, en ne raisonnant pas uniquement en termes de places vacantes, mais en étant plus attentif au souhaits des élèves. La cause du décrochage par l'orientation forcée rejoint celle liée à la fracture sociale puisque de manière générale l'orientation dépend du milieu de l'élève. Ainsi, 68,5% d'élèves provenant des couches modestes vont en lycée professionnel alors que ces mêmes catégories ne constituent que 12% de la société. Les ouvriers qui représentent 29% de la population fournissent 39% des effectifs de l'enseignement professionnel. A contrario, les enfants d'enseignants représentent 0,5% des effectifs de lycées professionnels et environ 45% de ceux des classes préparatoires.

Partie 2

Monographie clinique d'un panel de 775 décrocheurs entre 1999 et 2009

L'étude dont il est fait état ci-dessous, résulte d'entretiens non directifs, conduits entre février 1999 et février 2009, avec 775 jeunes de 15 à 20 ans (47% de filles, 53% de garçons) résidant en région parisienne, tous candidats à une reprise de scolarité à l'issue d'une période de décrochage de plus d'une année scolaire.

I

Les trois causes primordiales énoncées par les raccrocheurs

1-L'entropie institutionnelle³

(71 % des décrocheurs mettent en cause l'appareil éducatif en général)

-71% des jeunes concernés explicitent de décrochage par la sélection. Les décrocheurs constatent que leur scolarité antérieure a limité leur évolution personnelle pour donner priorité aux rouages du système éducatif. Sont évoquées principalement : l'affectation autoritaire selon la carte scolaire, le choix limité ou imposé des langues vivantes et des options en fonction des places disponibles ou de l'offre des collèges ou lycées d'un territoire donné, une ségrégation scolaire occulte par classes ou établissements de niveau...

-47% des décrocheurs, dans ce contexte, font part d'un lourd malentendu qui s'est installé entre eux et l'éducation nationale. Ainsi, aucun élève entendu ne présente comme une réussite son affectation en seconde professionnelle, expliquant qu'un avenir d'ouvrier ou d'employé ne constitue pas à ses yeux une véritable success story. En l'occurrence, 15% des décrocheurs du panel sont des collégiens ayant redoublés la classe de troisième pour tenter d'obtenir une seconde générale, mais qui faute d'avoir réussi restent en errance scolaire alors qu'ils bénéficient d'une affectation administrative en lycée professionnel.

-54% des décrocheurs déplorent un entêtement administratif du système à leur encontre qui est un facteur de démoralisation voire de souffrance psychologique et génère un

décrochage présenté comme légitime puisqu'il se définit comme une autodéfense contre une injustice (36% des cas).

2- Les pratiques des enseignants (69% des décrocheurs invoquent cet item)

-69% des décrocheurs mettent en cause les pédagogies, les méthodes d'enseignement, les manières de noter, la nature vexatoire de certaines appréciations et plus globalement l'absence d'expertise des professeurs dans l'évaluation des capacités réelles des élèves.

-55% du panel considèrent que moyennes chiffrées, les avis voire les jugements des enseignants sont aléatoires, approximatives ou sans rapport avec le niveau effectif de l'élève.

-28% des décrocheurs affirment que durant plusieurs années scolaires ils ont été confrontés à des procédés de notation (évaluation) incompréhensibles et incohérents qui ont été une des causes de leur abandon des études.

-87% des jeunes s'estiment victimes d'une indifférence, d'une incompetence ou d'un phénomène de groupe entre professeurs concernant les décisions de redoublement ou d'orientation qui les ont concernés à divers moments de leurs cursus antérieur. En ce cas, souvent, la représentation que les décrocheurs se font de leur propre décrochage confine à la réaction consumériste car l'abandon des études semble résulter de l'application d'un principe de précaution contre une autorité scolaire défaillante.

-12% des jeunes du panel sont des élèves ayant été orientés dans la voie technologique (ou professionnelle) car selon les professeurs, ils n'avaient pas les capacités d'abstraction nécessaire pour réussir dans la voie générale alors que des tests de QI administrés par un (ou plusieurs) psychologue(s) fiable démontraient le contraire.

3- Les dysfonctionnements multiples d'un établissement. (91% des décrocheurs mentionnent cet item)

-91% des décrocheurs définissent leurs anciens établissements comme des univers kafkaïens.

-57% des décrocheurs déclarent avoir subi des maîtres défectueux protégés par l'omerta de leurs collègues et la passivité de l'administration.

89% des élèves soulignent la cruauté de la carte scolaire autoritaire, des options imposées, des débouchés incertains, de la hiérarchisation des filières et de la concurrence plus ou moins avouées entre établissements...

-49% insistent sur l'entregent et les passe-droits dont une frange d'élèves bénéficie pour échapper aux inconvénients du système.

-62% des décrocheurs formulent des doléances sur des dysfonctionnements concrets : locaux, matériels, hygiène, ergonomie, sécurité... en les signalant comme des vecteurs de décrochage même s'ils ne les désignent pas comme la cause principale du décrochage.

-54% des décrocheurs indiquent que les absences longues et répétées d'un ou plusieurs professeurs, (ainsi que les ribambelles hétéroclites de leurs multiples remplaçants) sont des facteurs de démotivation et de décrochage des élèves.

II

Les quatre stades personnels du décrochage Glissement de l'ennui en classe, à l'abandon des études, en passant par l'absentéisme...

-1- Le dégoût d'école *(77% des décrocheurs mentionnent ce stade)*

-67 % des décrocheurs, avant le dégoût d'école, parlent d'un temps où les études ne les saoulaient pas... 17% mentionnent un ancien statut de bon élève.

-76% évoquent une période (qui peut durer plusieurs années) où les cours deviennent interminables et l'ennui intenable (95%) notamment parce qu'il induit l'hostilité des profs, et des mauvaises notes...

-74% parlent de la détérioration des relations avec les parents, sachant que dans certaines familles (18%), un mauvais élève est considéré comme un(e) mauvais(e) fils (fille).

-77% des élèves malgré l'ennui apprécient toujours la collectivité scolaire, vecteur d'une convivialité irremplaçable (72%). À cette grégarité sommaire 46% ajoutent un attrait pour les connaissances gratuites en dehors de toutes notes (74%).

- 67% avant de reconnaître leur propre décrochage se sont installés dans un déni total afin d'éviter l'identification de la gravité de ce qui leur arrivait.

-45% des jeunes, lors de la prise de conscience d'un décrochage factuel irréversible (par exemple exclusion ou refus de réinscription) signalent que le dégoût d'école s'est transformé épisodiquement en dégoût d'eux-mêmes, notamment parce qu'ils avaient trahi les espoirs (la fierté) que la famille mettaient dans leurs études...

-2- La résistance *(89% des décrocheurs évoquent ce stade)*

-77% des élèves affirment avoir lutté contre leur tendance à décrocher. Ils ont tenu bon même si le cœur n'y était plus d'une part en faisant face aux enseignants l'accusant de ne pas travailler suffisamment et de faire aucun effort ; d'autre part en essayant de rassurer les parents qui pensaient généralement qu'il aurait suffi d'un peu de bonne volonté pour éviter le pire...

-89% des jeunes du panel évoquent des expédients pour supporter leurs horaires de classes durant leur période de décrochage : bavardages, jeux, I-pod, graphitage de pupitres, SMS... Tandis que les enseignants prononcent des sanctions en soulignant le risque de ne jamais pouvoir rattraper le temps perdu.

-3- L'absentéisme *(100% des décrocheurs signalent ce stade)*

-66% des décrocheurs déclarent avoir menti pour que leurs parents ne dramatisent pas la situation (soustraction d'informations scolaires, falsification de notes, dissimulation sur l'emploi du temps ou le calendrier de devoirs...). Les décrocheurs ont parfois un décrochage inventif et mettent en scène une tromperie générale d'une part en direction de l'établissement, d'autre part à l'intention des parents ; notamment ils dissimulent leur dégoût des études et leur manque d'assiduité et refusent toute hypothèse de redoublement voire de réorientation.

-100% des décrocheurs sont passés par une transgression irréversible vis-à-vis de leur établissement. L'absentéiste est devenu lourd et lors des rares moments de fréquentation, les tensions voire les conflits ont été fréquents avec les enseignants, l'administration, les autres élèves...

-48% des jeunes précisent que leur évaluation (notation) devient progressivement impossible en raison du faible nombre de travaux restitués ils ont du proposer leur démission⁴.

-63% ont été l'objet d'une radiation administrative ou d'une exclusion par conseil de discipline.

-72% expliquent que leurs parents ont découvert la réalité de la situation seulement au moment de l'exclusion.

4- L'ostracisme

(82% des décrocheurs signalent ce stade)

-65 % parlent d'une phase de soulagement voire d'euphorie qui dure quelques semaines d'une part en raison de l'abandon total des études ; d'autre part en raison du rétablissement de la vérité à l'égard des parents.

-82% des décrocheurs annoncent ensuite une période d'abattement et d'isolement. Notamment, ils signalent qu'ils se sentent atypiques, stigmatisés voire rejetés. C'est généralement pour mettre fin à de cette phase que le décrocheur tente de raccrocher un cursus.

Partie 3

La gestion du décrochage dans l'institution scolaire

I

Quatre représentations du décrochage dans les établissements

Le plus souvent les collèges et les lycées n'ont aucune conduite volontariste face au décrochage même si leurs multiples projets mentionnent la nécessité de régler le problème. La tendance la plus répandue consiste à se débarrasser des élèves absentéistes pour trois raisons :

- préserver la bonne tenue de l'établissement et l'application du règlement ;
- maintenir le taux de passage ou de réussite en éliminant les maillons faibles ;
- donner satisfaction à la demande constante de fermeté du corps enseignant...

La défection généralisée de l'appareil éducatif au sujet du décrochage est néanmoins parcourue par des nuances qui s'organisent autour de quatre axes prépondérants...

-1- Dénî

De nombreux établissements, notamment parmi les plus sélectifs, développent une culture du refus : pour eux, le décrochage n'existe pas. Cependant s'il est bien réel, d'une part on lui donne un autre nom (problèmes de santé, mauvais orientation) ; d'autre part on le traite par la voie coercitive comme une faute punie par le règlement intérieur (le cas échéant frappée d'une exclusion par le conseil de discipline).

-2- Manipulation

Il s'agit d'influencer la stratégie des familles pour obtenir l'éviction des décrocheurs. L'exclusion étant posée comme un repoussoir, l'établissement fera valoir les risques d'un redoublement tout en proposant une réorientation permettant de changer d'établissement. Parfois, les conseils préconisent une forme d'éviction plus ou moins accompagnée d'une inscription au CNED (enseignement à distance) ou des associations de soutien scolaire... En la circonstance, peut importe la cohérence pédagogique puisque l'objectif des parents est d'éviter la stigmatisation d'une exclusion et celui de l'établissement est d'obtenir le départ des quasi décrocheurs ou la régularisation administrative des décrocheurs avérés.

-3- Compassion

De nombreux établissements reconnaissent le décrochage de leurs élèves. Ils l'identifient avec pertinence, en énumère les causes et projettent même quelques hypothèses pour sa résorption. En l'occurrence ils étudient le décrochage, mais ils ne traitent pas. L'explication est simple : de nombreuses équipes d'enseignants considèrent que le décrochage est un épiphénomène socioéconomique liée à la situation familiale des élèves, notamment à la précarité et au paupérisme ; autant de difficultés sur lesquelles aucune pédagogie du raccrochage ne pourrait avoir prise.

-4- Médicalisation

L'approche clinique du décrochage devient prégnante. La psychologie, la pédiatrie et la pédopsychiatrie font du décrochage un nouvel objet de pratiques et de recherches¹ en termes de souffrance, de dépression, de pathologie mentale, de phobie. Dans cette mouvance, quelques établissements approchent le décrochage comme une difficulté psychologique, voire de trouble psychiatrique notamment sous l'appellation de *phobie scolaire*. En ce sens il arrive que des décrocheurs puissent bénéficier de projets personnels de scolarité ou d'autres formes d'individualisation du temps scolaire dans un cadre d'un suivi médicosocial comme c'est le cas pour les élèves atteints de handicaps ou de maladies chroniques.

II

Trois palliatifs institutionnels contre décrochage

Les établissements de base se libèrent des élèves défectueux. Les décrocheurs eux-mêmes abandonnent leurs études. Il faut ajouter à ces deux flux de population, une troisième catégorie de jeunes installés dans un quasi décrochage sous forme de nomadisme scolaire chronique (stages courts, zapping entre établissements, exclusions temporaires, affectations virtuelles, inscriptions au CNED....

Face à ces phénomènes mal quantifiés l'appareil éducatif utilise invariablement trois palliatifs qui n'ont jamais réussi à endiguer les décrocheurs.

-1-Obnubilation entrepreneuriale

Sensibilisation à un métier

Dans certains secteurs de l'économie de nombreux emplois sont présumés disponibles. Dès lors, en théorie, l'abandon des études peut être converti en perspective professionnelle¹. Le décrocheur n'existerait pas si, au lieu de s'enfoncer dans l'échec, il se frayait un chemin vers le monde du travail. Une version édulcorée de cette tendance concerne l'affectation des collégiens de bas niveau en lycée professionnel. Or le raccrochage escompté reste limité puisque 17 % des élèves abandonnent sans CAP, ou BEP⁵.

Dans le même ordre d'idée, pour éviter le multi redoublement d'élèves de seize ans, l'école se dessaisit de leur cas en direction de formations par alternance (CFA majoritairement). Concernant les jeunes encore soumis à l'obligation scolaire le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) permet d'anticiper sur la recherche d'un contrat d'apprentissage¹.

¹ On appelle dispositif d'initiation aux métiers par alternance l'ensemble des classes accueillant des élèves de quinze ans au moins s'apprêtant à signer un contrat d'apprentissage standard dès la fin de la scolarité obligatoire à seize ans. Les DIMA remplacent l'apprentissage junior envisagé dès l'âge de quatorze ans par la loi n°2006-396 du 31 mars 2006¹ puis retiré par le président de la république le 11 juin 2007 en vue

-2- Sous-traitance *La politique du mistigri*

Le décrochage étant un scandale à la fois au regard de l'obligation scolaire et du niveau d'instruction global d'une génération, par moment il est abordé comme une grande cause nationale. De multiples institutions contribuent à son traitement : l'armée (écoles de la deuxième chance), les associations caritatives (soutien scolaire, mise à niveau) ou les collectivités locales (centres collégiens de la ville de Paris). Par ailleurs, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et l'aide sociale à l'enfance (ASE) sont parfois parties prenantes dans l'encadrement des décrocheurs.

Dans cette veine, dès 1986, les Missions Générales d'Insertion² ont pu externaliser des décrocheurs auprès de prestataires privés, ou bien installer des formations dans des collèges et des lycées publics avec des intervenants n'appartenant pas au corps enseignant. Par ailleurs, dès 1998, les classes et les ateliers relais³ fonctionnent sur un mode de sous-traitance comparable par convention avec des organismes socioéducatifs de droit privé.

-3- Relégation *Ghettos pour décrocheurs*

L'éducation nationale a tendance à créer divers cursus parallèles sous statut scolaire¹ où les décrocheurs potentiels ou avérés sont regroupés en dehors des classes voire des établissements standard. Cette pratique massive revêt l'avantage politique d'assurer une quasi scolarité au public concerné tout en l'extrayant des voies et filières conventionnelles.

Malgré des intentions louables, ce type de dispositif génère des classes ghettos et parfois par épiphénomène des filières ethnicisées qui accentuent la relégation (stigmatisation) des décrocheurs.

Sur le même mode, dans l'enseignement professionnel, certaines spécialités en sous effectifs servent de déversoir pour tous les refusniks de l'affectation académique. Il s'agit le plus souvent de caser pour l'affichage des élèves en échec, largement avancés dans un décrochage.

d'une abrogation par l'assemblée nationale avant la rentrée 2008. Le nouveau dispositif contrairement à l'ancien conserve le statut scolaire aux jeunes et leur assure l'acquisition du socle commun.

² On appelle mission général d'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) devenue MGI un dispositif créé en 1986 à l'attention des jeunes ayant abandonné leurs études sans débouché. Le plus souvent la Mission aide à l'orientation professionnelle, offre des remises à niveau et favorise une insertion sociale selon les besoins (prévention du décrochage, insertion, qualification, accompagnement socioéducatif) ; le plus souvent jusqu'à dix sortes de formations. Dans les rectorats, la MGI est intégrée au service académique d'information et d'orientation (SAIO)

³ Circulaires n° 98-120 du 12 juin 1998 et 99-147 du 4 octobre 1999 ; note du 8 juin 2000 ; circulaire 2003-085 du 16 mai 2003.

Partie 4

L'hypothèse nosocomiale

Le décrochage ne serait-il pas généré par un système scolaire dont les défauts structurels ou les défaillances conjoncturelles induiraient de l'exclusion et non de l'insertion tout en produisant une répugnance pour les apprentissages au lieu de motiver les connaissances ?

I

Décrocheurs ou décrochés ?

Les observateurs du décrochage examinent de près le milieu social et le QI des décrocheurs. Rares sont ceux qui explorent l'hypothèse d'un échec scolaire endogène généré par l'école elle-même par la sacralisation des programmes, l'instrumentalisation des options, l'incohérence des pédagogies, l'imperfection des sélections, la souveraineté des notes, l'intransigeance de l'affectation, la culture des passe-droits, ou les aberrations de l'orientation...

Cette approche serait pourtant heuristique. D'une part, elle écarterait un fatalisme très prégnant qui veut que l'école ne puisse rien contre le décrochage puisque les causes en seraient essentiellement subjectives (tenant au psychisme et au milieu l'élève). D'autre part, les décrocheurs obtiendraient des circonstances atténuantes puisque l'école admettrait qu'elle serait partiellement responsable de leur situation.

Ce renversement de point de vue devrait à terme constituer un préalable pour toute prise en charge du décrochage et offrirait l'avantage de mettre fin aux solutions expiatoires actuelles comme le redoublement, l'orientation forcée, la médicalisation ou la démission manigancée.

Dans cet ordre d'idée, il faut noter que les décrocheurs contemporains ne sont pas tous issus des couches défavorisées. Ils appartiennent de plus en plus à des classes ayant un bagage universitaire, une solvabilité convenable et une capacité d'expression avérée. Le cas échéant, cette population n'explique pas le décrochage de ses propres enfants par une incapacité du milieu à offrir une logistique éducative, des biens culturels et un encadrement

parental. Du coup, elle exige que l'éducation nationale trouve des solutions au décrochage et cesse de s'en tenir au remplissage des places dans des voies palliatives et des ghettos pour élèves absentéistes.

II

Douze innovations pour raccrocher les décrocheurs £

Les Québécois⁴ opposent au décrochage la persévérance scolaire et une dynamique du raccrochage⁵. Une frange d'enseignant, dans l'éducation nationale (en France) œuvre également en ce sens depuis de nombreuses années (vingt-cinq parfois). Il suffit d'étudier attentivement les travaux du CNIRS⁶ pour s'en rendre compte. Les actions répertoriées, au début des années deux-mille révèlent des méthodes qui fondent sans aucun doute le futur nécessaire d'un système éducatif qui gardera ses exigences de qualité, mais abandonnera ses penchants dolosifs. Voici quelques pistes ouvertes par les pionniers des expériences labellisées par le CNIRS...

1-Adapter l'obligation d'assiduité

L'instauration de cursus personnalisés est envisageable. Pour l'instant, l'école oppose une règle d'assiduité commune. Une nouvelle forme d'obligation scolaire pourrait prévoir des cursus à temps partiels ou complets selon les problèmes de santé, les aléas familiaux ou la nécessité de coupler les études et un emploi. Il s'agirait d'alléger la pression de l'école pour ne pas acculer à l'abandon. Trois procédés pourraient se conjuguer : un emploi du temps individualisé, un régime différencié (avec ou sans notes, pour un diplôme ou pas), et une maintenance scolaire à distance (mail, téléphone).

2-Améliorer l'emploi du temps

L'emploi du temps des élèves est souvent le reliquat d'une confrontation entre les contraintes matérielles (locaux, équipements) et les desiderata des professeurs. Les inconvénients qui en résultent pour certains élèves sont connus mais posés comme des incontournables. Dans certains cas, la simple planification des devoirs sur table, des interrogations écrites, des exposés et du travail à la maison améliorerait les conditions de scolarité des élèves.

3-Instituer un moratoire

Le passé d'un élève ne devrait pas lui être opposé comme passif. À période régulière, son dossier scolaire (niveau, orientation et discipline) devrait être effacé pour lui donner une chance de « repartir à zéro ». Dans le même ordre d'idée, il faudrait organiser des transferts positifs. Par exemple, une première année de Bac-pro en trois ans réussie permettrait de rejoindre une première générale. Par ailleurs, il manque des concordances entre

⁴ Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal. 28 avril 2005. <http://www.perseverancescolairemonreal.qc.ca/<<:français/archive.html>. (28 juillet 2005).

⁵ Bernard Bier Ville école intégration L'AEF dépêche n°33639 du 25 avril 2003. <http://www.l-aeef>

⁶ Conseil National de l'Innovation pour la Réussite Scolaire, fondé par l'Arrêté du 17 octobre 2000. Claude Thélot en a fait partie jusqu'à la disparition du conseil en 2002.

l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Par exemple, un élève de première ES ⁷ en difficulté, n'obtient aucune équivalence pour rejoindre un cursus de Bac-pro ⁸.

4-Suspendre les redoublements

Un élève en échec n'est jamais mauvais dans toutes les matières et le temps dont il a besoin pour se remettre à niveau n'est pas nécessairement une année scolaire entière. Il faudrait remplacer les redoublements par des modules de consolidation qui combleraient les lacunes des jeunes dans peu de disciplines durant quelques mois seulement tout les laissant passer dans la classe supérieure pour le reste des matières.

5-Développer une position généalogique

Les parents sont plutôt indésirables à l'école, sauf, précisément, si leur enfant est en difficulté. Les enseignants confient alors aux parents une mission impossible : améliorer le niveau de l'enfant, le motiver, le faire venir en classe régulièrement ou améliorer sa conduite. Pour anticiper sur l'échec scolaire, les conseils de classes ne pourraient plus être des instances de constat des moyennes mais des séances de détermination des objectifs (progrès) assignés à chaque élève. Il devrait être publics et offrirait aux parents la possibilité non pas de contrôler l'école mais de lui faire confiance.

6-Reconnaître l'autodidactisme

La vie en dehors de l'école n'est pas un néant cognitif. Les élèves devraient donc pouvoir faire évaluer, par leurs professeurs, des compétences extrascolaires. La note obtenue serait intégrée dans la moyenne trimestrielle. L'école peut-elle noter des compétences qu'elle n'a pas enseignées elle-même ? Elle le fait déjà... Ainsi, pour le Bac L spécialité musique, il semblerait que les élèves puissent faire valider des aptitudes acquises à l'extérieur (conservatoires, familles, cours particuliers...). Pourquoi ne pas étendre cet usage à tout type de domaines (humanitaire, animation socio-éducative, culture, protection civile, écologie...).

7-Évaluer sans piéger

Eradiquer la *constante macabre*⁶

La notion de *constante macabre* repose sur un constat : sous la pression de la société, les maîtres se sentent obligés inconsciemment de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes pour être crédibles. Quel que soit le niveau réel des élèves, les notes se répartissent toujours en trois catégories ; un tiers de très bonnes, un tiers de moyennes et un dernier tiers de mauvaises. Il y a de nombreux élèves qui obtiennent ainsi de mauvais résultats de façon artificielle.

Pour éradiquer la *constante macabre*, ne s'agirait ni de donner des bonnes notes à tout le monde, ni de supprimer les notes. L'objectif serait de récompenser les élèves qui travailleraient et de ne plus les piéger. Les contrôles porteraient sur des compétences (de sujets) que les élèves maîtriseraient grâce au travail accompli en classe avec le professeur.

En dehors de l'école, toutes sortes d'évaluations incontestées procèdent de la sorte : permis de conduire, oraux d'agrégation, examens de musique... Ainsi, dans les conservatoires,

⁷ Voie générale pour le bac de sciences économique et sociale.

⁸ Brevet d'Enseignement Professionnel, prépare en Lycée Professionnel.

on demande au candidat de restituer un morceau qu'il a préparé à domicile. De même, professeur inspecté dans sa classe, expose une leçon qu'il a dûment préparée.

Cette méthode ne supprimerait l'échec scolaire mais elle éliminerait radicalement les mauvais résultats artificiels induits par la *constante macabre*. Cela permettrait de donner aux élèves une motivation pour réussir car ils sauraient que leur travail serait récompensé de manière équitable.

8-Majorer le rêve

Un élève qui échoue infère une dépréciation de soi qui obère son avenir. Habituellement le système d'orientation en profite pour lui faire-faire profil bas. La moindre position déontologique voudrait au contraire que ses professeurs lui fassent élargir ses projets et amplifier ses rêves au lieu de briser ses espérances.

9-Clarifier le rôle de l'enseignement professionnel

Lorsqu'un élève est en difficulté, le premier réflexe est de lui proposer l'enseignement professionnel. Or il est possible de procéder autrement. Par exemple en mettant en place une alternance ne reposant plus sur l'entreprise mais sur la société au sens large : musique, sport, humanitaire, théâtre, action sociale... Par ailleurs, pour éviter les déceptions et l'échec en lycées professionnels, il faudrait instaurer un continuum. À l'heure actuelle, un bachelier professionnel n'entre pas facilement en sections de techniciens supérieurs⁹. Symétriquement des élèves de Première littéraire (par exemple) pourraient bénéficier d'un enseignement en bureautique, validé comme partie d'un Bac-pro (métiers du secrétariat) ...

10-Modérer l'ethnisation de l'orientation

La superposition de la carte scolaire, du domicile des élèves et de leur appartenance socio-économique induit une ghettoïsation des établissements de certains quartiers. L'ethnisation¹⁰ recouvre une réalité sensiblement différente bien que comparable. Elle semble reposer sur l'acceptation qu'une corrélation inévitable puisse exister entre certains métiers et certaines origines ethniques (ou couleur de peau). Alors que la sexualisation de l'orientation fait l'objet d'une vigilance étatique, l'ethnisation reste taboue. A la marge de cette question on peut noter néanmoins que quelques grandes écoles ont de modifié leur mode de recrutement pour augmenter le nombre d'élèves de couches défavorisées (bousiers ou lycéens de ZEP). Sur les mêmes principes ne serait-il pas nécessaire de trouver un procédé pour réduire la concentration d'élèves d'origines ethniques identiques (ou voisines) dans les filières professionnelles (branches de métiers) notamment celles qui sont les plus dépréciées dans l'opinion.

11- Créer un statut de décrocheur

En cas d'échec avéré, donnant lieu à un abandon scolaire l'Éducation nationale devrait établir des droits spécifiques pour les élèves concernés pour qu'ils puissent faire l'objet d'un suivi dûment pris en charge par les académies.

⁹ Notamment dans les branches tertiaires qui rassemblent 75% des bacheliers professionnels.

¹⁰ Concentration dans une filière d'élèves ayant les mêmes origines raciales.

La désignation d'une inspection générale spécifique serait indispensable pour que la chaîne administrative réagisse utilement et organise effectivement la rescolarisation des décrocheurs. Un établissement prestigieux par zone à définir devrait ouvrir obligatoirement une classe de raccrocheurs.

12- Développer une déontologie

Le traitement du décrochage impose une démarche déontologique. Elle se situe à deux niveaux distincts. Le premier concerne la probité et la loyauté des enseignants par rapports aux jeunes en difficulté, déjà victimes dans le passé de divers maux de l'école et notamment de décisions infondées. Le second niveau est structurel. À l'occasion d'un traitement de l'échec, le Ministère devrait veiller à ne pas amplifier l'élitisme en transformant quelques établissements déjà fragiles en pôles de fixation de la fracture sociale et du traitement du décrochage.

Gilbert LONGH

Bibliographie

- Patrice Huer. *L'absentéisme scolaire*. Hachette. Paris 2006.
- Martine Kherroubi, Jean-Paul Chanteau, Brigitte Larguèze. *Exclusion sociale, exclusion scolaire. Rapport ONPES 2004*. www.association-ozp.net/article.php3?iid_article=67
- Gilbert Longhi, Ariane Morris. *Pas envie d'aller à l'école*. Éditions De La Martinière. Paris 2004.
- Gilbert Longhi, Nathalie Guibert. *Décrocheurs d'école. Redonner l'envie d'apprendre aux adolescents qui craquent*. Éditions De La Martinière. Paris 2003.
- Ouvrage collectif. *Face aux incivilités scolaires...* Éditions Syros. Paris 2001.

² En septembre 2008 le cabinet *Trajectoire-reflex* a réalisé une enquête sur les élèves en échec pour le compte de l'Association de la fondation étudiante pour la ville (700 élèves connaissant des difficultés dans les études, du CP à la troisième). Plus de 30% déclarent s'ennuyer à l'école et 22% disent ne pas comprendre ce qu'on leur demande en classe.

³ Le terme est emprunté à la thermodynamique. En psychologie sociale le niveau d'entropie est l'état de désordre d'un système (établissement, administration, institution, entreprise, collectivité) évalué par rapport à un état initial probable, a une mission déclarée ou a un organigramme affiché. Dans la relation aux usagers le niveau d'entropie explique l'inadéquation entre le service assuré et les attentes d'un public. En ce sens, elle permet de mettre en évidence un indice de satisfaction ou d'insatisfaction. Un emploi extensif du terme permet de définir l'entropie comme un mode d'investigation ayant pour objet les dysfonctionnements, les difficultés, les troubles et les carences de toutes sortes d'organisation.

⁴ Les majeurs rédigent eux-mêmes leur lettre de démission, les mineurs doivent l'obtenir de leurs parents.

⁵ Cf. MEN. Évaluation est statistiques n°135

⁶ Cf. les travaux d'André Antibi, Professeur à l'université Paul-Sabatier de Toulouse, où il dirige le laboratoire de didactique. André Antibi est l'auteur de « La constante macabre » paru en 2003 (Math'adore-Nathan). Déjà 30 000 professeurs mettraient en pratique le système d'évaluation par contrat de confiance préconisé dans son ouvrage.